



DEPARTEMENT DU RHONE
MAIRIE
69170 ST MARCEL L'ÉCLAIRÉ
Tél – Fax : 04 74 63 29 68
Mail : mairie@saintmarcelleclairé.fr
Site : www.saintmarcelleclairé.fr

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal

Séance du 23 Janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 Janvier à 20 heures 30, le Conseil municipal de la commune de Saint-Marcel-l'Éclairé dûment convoqué le 16 Janvier 2025, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Hervé DIGAS, Maire.

MEMBRES PRESENTS : M. H. DIGAS, M. DURDILLY, Mme S. JACQUET, M. S. GRACIA, M. C. BEL, M. J.C. FRERY, M. T. ROCHET, G. GIRAUD, Mme C. CABOUX, Mme E. COILLARD, Mme I. ROCCATI-BOSCH, Mme C. ARSAC et M T. CANAL

MEMBRE EXCUSE : Mme M. DYBOWSKI

SECRETARE DE SÉANCE : Mme S. JACQUET

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 30.

Il fait part au Conseil municipal que :

* Madame M. DYBOWSKI a donné pouvoir à Monsieur M. DURDILLY

Monsieur le Maire interroge ses conseillers sur d'éventuelles remarques concernant le procès-verbal Du 24 Octobre dernier.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal à l'unanimité.

NUMERO	OBJET	DECISION
N°01/2025	Délibération autorisant M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement.	APPROUVE A L'UNANIMITE
N°02/2025	Demande exceptionnelle de subvention pour l'ASL (500€)	13 POUR / 00 CONTRE Mme ROCCATI-BOSH non éligib
N°03/2025	Convention SPA	10 POUR / 04 CONTRE

Le Maire
Hervé DIGAS



Secrétaire de séance
Stéphanie JACQUET